



Ville de Neuchâtel

COMMUNIQUE DE PRESSE CONCERNANT LES COMPTES 2006

Le budget de l'exercice 2006 prévoyait un bénéfice de 108'900 francs, les comptes 2006 bouclent avec **un excédent de revenus de 3'073'409 francs**.

Ce résultat excédentaire fait suite à trois exercices déficitaires qui avaient presque absorbé la fortune nette et fortement fragilisé les finances. La conduite rigoureuse des finances en cours d'année ainsi que les mesures structurelles prises, conjuguées aux recettes extraordinaires de l'une des personnes morales et aux effets de la croissance économique sur les recettes fiscales des sociétés expliquent ce résultat positif. Il permettra de reconstituer en partie la fortune de la Ville pour la porter à sept millions de francs et contribuera à atteindre partiellement les objectifs du Conseil communal en la matière.

L'excédent de revenus de l'exercice, correspondant à 0,95% des charges, est dû principalement à l'augmentation des revenus de 4,6%, correspondant à plus de 14 millions de francs, alors que les charges progressent de 3,7%, soit de 11,4 millions de francs. L'amélioration des revenus provient principalement de l'imposition des bénéfices des personnes morales. L'augmentation des charges s'explique pour près de 7 millions de francs par les achats d'énergie des Services industriels compensés par des recettes équivalentes. Sur le plan des ressources humaines, des efforts considérables ont été réalisés afin de contenir les charges de personnel et les effectifs moyens sont en recul de plus de 4% par rapport au budget, représentant plus de 35 postes. Grâce à l'amélioration du résultat, la contribution de 2% prélevée sur les salaires du personnel de l'administration pourra être remboursée conformément aux engagements pris. La charge y relative a d'ores et déjà été provisionnée à hauteur de 1,4 million de francs.

L'exercice 2006 démontre une fois de plus l'influence sur les dépenses et sur les recettes d'événements extérieurs à la gestion communale, à l'exemple des décisions d'autorités supérieures intervenant en cours d'année ou de l'évolution rapide du marché de l'énergie. Cette sensibilité financière impose une conduite rigoureuse des finances, des outils d'analyse performants ainsi que des réserves à la hauteur des risques. La capacité d'autofinancement est positive pour la première fois entraînant une diminution de l'endettement, situation favorable pour les exercices futurs qui ne verront ainsi pas les charges financières progresser.

Pour rappel, le budget était équilibré grâce à de nombreuses mesures d'économie structurelles et conjoncturelles ainsi qu'à de multiples réorganisations de services pour une somme globale de plus de 8 millions de francs. Le budget tenait aussi compte d'une augmentation de deux points du coefficient fiscal des personnes physiques, proposition refusée en votation communale le 2 avril 2006. L'amélioration extraordinaire des recettes fiscales des personnes morales a permis de compenser largement les recettes des personnes physiques inférieures au budget suite à ce refus populaire.

Les réformes et la mise en oeuvre d'économies structurelles seront poursuivies afin d'assainir durablement les finances de la Ville et de dégager une marge de manœuvre pour pouvoir répondre aux besoins de la population. La création récente d'une structure de l'agglomération du littoral est une voie nouvelle et prometteuse pour réaliser des économies d'échelle en matière de prestations publiques.

La croissance économique enfin retrouvée a entraîné une diminution du chômage et des personnes privées d'emploi. En revanche, la situation sociale reste toujours préoccupante et la croissance des dépenses en matière d'aide sociale et les pertes et abandons suite à des actes de défaut de biens en sont le reflet. Les dispositifs d'insertion professionnelle auxquels la Ville est associée ont démontré leur nécessité et les efforts en la matière devront encore être poursuivis à l'avenir pour améliorer la cohésion sociale.

Le Conseil communal constate ainsi avec satisfaction que la politique menée pour offrir une bonne qualité de vie et accroître la capacité d'accueillir des activités et des habitants continue de porter ses fruits. La population de la ville continue de progresser et des investissements privés considérables sont consacrés au développement de nouvelles activités, tant dans les domaines de la recherche, du commerce, de la finance que de la fabrication d'appareils médicaux notamment.

Enfin, le Conseil communal remercie le personnel communal de son engagement et de sa fidélité dans l'accomplissement de son travail d'intérêt public.

Neuchâtel, le 12 mars 2007

LE CONSEIL COMMUNAL

1. Situation économique

L'an dernier, l'économie mondiale a connu un bel essor. Des signes de fléchissement sont toutefois apparus durant l'été aux Etats-Unis à la suite du ralentissement sur le marché de l'immobilier et de la consommation privée. La croissance est demeurée dynamique dans la zone Euro grâce en particulier à la progression des investissements et à une demande domestique solide soutenue par le recul du chômage. En Asie, la conjoncture a poursuivi son essor, notamment en Chine.

En Suisse, des conditions monétaires expansives et la bonne tenue de la demande étrangère ont été les principaux moteurs de la forte reprise économique qui a démarré dès le second trimestre 2005. En rythme annuel, la croissance du PIB a atteint 3,2% au premier trimestre 2006 et 3% au trimestres suivant. La croissance est donc dynamique et sa durée est longue en comparaison historique. Cependant, face à la perte de vitesse de l'économie mondiale, il faut s'attendre à un probable ralentissement graduel de la croissance du PIB helvétique. Le Seco table pour 2006 et 2007 sur une croissance économique respectivement de 2,7% et 1,7%.

Au cours du second trimestre 2006, la hausse du prix des carburants et celle des loyers ont poussé le renchérissement à la hausse. En variation annuelle, il avait atteint 1,6% en juin dernier. Ensuite, la diminution des prix de l'essence et du mazout a conduit à un recul de l'inflation qui en rythme annuel se situait ainsi à 0,3% en octobre. Sur l'ensemble de l'année écoulée, le renchérissement a atteint en moyenne 1,1% contre 1,2% en 2005.

Le marché du travail a tiré profit de la bonne situation conjoncturelle. En effet, le nombre de chômeurs inscrits a diminué de manière quasi régulière tout au long du premier semestre 2006. De 154'204 personnes en janvier, il est tombé à 121'725 à fin juillet. La situation s'est ensuite stabilisée. Comparativement et en moyenne annuelle, le taux de chômage s'élevait en Suisse à 3,8% en 2005 et à 3,3% l'année suivante.

Les indicateurs conjoncturels dans le canton de Neuchâtel se sont orientés au vert depuis mi-2005 et tous les secteurs industriels, en particulier l'horlogerie, ont bénéficié de l'excellente situation économique. La baisse de la valeur du franc suisse a favorisé les exportations, ce qui pour un canton à forte vocation exportatrice, est un facteur non négligeable. Sur le front de l'emploi et selon la statistique trimestrielle de l'emploi (statem), cette situation favorable a permis la création de quelque 900 places de travail, dont 500 auprès d'entreprises actives dans le secteur secondaire. Le taux de chômage, qui se situait encore à 4,6% en janvier 2006, est passé en dessous de la barre des 4% en juin dernier atteignant ainsi son niveau le plus bas depuis le mois de décembre 2002. Les facteurs saisonniers ont favorisé les professions de la construction et de l'hôtellerie restauration, durant l'été. Ensuite, au cours des mois suivants, la bonne santé du secteur industriel neuchâtelois a permis de contenir le niveau du taux de chômage. A fin décembre, il s'est établi à 3,9% soit l'équivalent de 3'346 personnes contre 3'897 une année auparavant. En Ville de Neuchâtel, à pareille époque, l'on dénombrait 805 chômeurs soit un taux de 4,6%, contre 5,6% en 2005.

Au 31 décembre 2006, la ville de Neuchâtel comptait 32'148 habitants, soit une augmentation de 54 personnes par rapport aux chiffres de l'année précédente. Il s'agit-là de la quatrième hausse consécutive.

2. Conduite des finances

2.1. Projections des recettes et des dépenses en cours d'exercice

Par le passé, les projections annuelles étaient réalisées sur la base des charges et des revenus au 30 juin et au 30 septembre. Le refus populaire concernant la modification du coefficient fiscal en avril 2006 a conduit le Conseil communal à anticiper les travaux liés aux projections annuelles qui prennent comme base dorénavant, l'état des comptes au 30 avril et au 31 août. La première projection a montré une notable amélioration du résultat par rapport au budget. Une situation économique plus favorable a conduit à une amélioration des recettes fiscales des personnes morales permettant de contenir l'augmentation des charges. Au final, la première projection affichait une amélioration de près de 1,7 million de francs. La deuxième projection a confirmé ce résultat et a présenté un écart favorable de 3,2 millions de francs par rapport au budget.

Une situation économique en croissance favorable pour l'évolution des recettes, conjuguée aux mesures d'économie conjoncturelles et structurelles des finances de la ville, ont permis d'atteindre un résultat final encore meilleur que ceux des deux projections annuelles.

2.2. Mesures structurelles

Les travaux de réflexion, d'analyse et de réalisation des mesures structurelles s'articulent selon les axes suivants :

a) La réduction des charges d'agglomération

Les mesures ont porté sur un meilleur financement par les bénéficiaires de certaines prestations offertes à la population de l'agglomération (centre d'orthophonie, fun'ambule, etc.).

b) Les réorganisations internes

Des réorganisations de services ont été réalisées lorsque ces dernières amenaient des économies, à l'exemple du Service des contributions, de la Comptabilité générale et du guichet social unique. Après étude, le Conseil communal a aussi renoncé à certains regroupements au vu des inconvénients qu'ils comportaient, à l'exemple des menuiseries. De nouvelles synergies à développer sont envisagées (services techniques de l'Urbanisme et des Travaux publics). Des réductions ou des modifications importantes de prestations sont également à l'étude (Travaux publics). La réorganisation intervenue dans le cadre de Police 2006 a permis des économies sensibles par la suppression de doublons avec le canton.

Les opportunités de confier des mandats de prestations à des tiers ont également été examinées (entreprises privées pour certaines activités des Travaux publics exigeant des équipements lourds, etc.) sans toutefois être toutes retenues à l'issue des négociations en raison du désintérêt des partenaires (ESRN pour les bourses).

Certaines méthodes de travail ont été revues, à l'exemple de la réduction du nombre de relevés de compteur par les Services industriels qui a permis des économies sensibles.

Pour certaines activités, une meilleure couverture des charges est à l'étude. Cet objectif impliquera vraisemblablement une diminution des charges et/ou une amélioration des recettes par des adaptations

de tarifs (caves, domaines, clinique dentaire, crèches, structures d'accueil, SIS) et des objectifs ont été fixés (Forêts).

Faisant droit à une vieille revendication des communes, la législation cantonale en matière d'action sociale prévoit depuis le 1^{er} janvier 2006 le subventionnement des frais de personnel des services sociaux en plus de ceux de l'aide matérielle. La Ville de Neuchâtel a bénéficié à ce titre d'un versement de près de 900'000 francs. Grâce au regroupement sous un même toit des différents services appelés à constituer à l'avenir le guichet social unique, la Ville bénéficie en outre d'une subvention de l'Etat pour les frais de personnel de l'Office du travail.

c) Le développement des collaborations

Le développement des collaborations intercommunales fait également partie de la réflexion pour réduire les coûts de fonctionnement, améliorer l'efficacité ou bénéficier des investissements initiaux consentis (CEG, Police des constructions pour les permis de construire) par des recettes. Le regroupement de certaines activités culturelles, par la création de centres de compétence et de nouvelles collaborations, est examiné dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois (RUN). La création de la communauté urbaine du littoral et du réseau des trois villes offrira de nouvelles perspectives de collaborations.

d) Les charges de personnel

La réorganisation, la suppression ou la diminution de certains postes à la suite de la retraite des titulaires est également envisagée ou réalisée. Grâce à l'application du délai de carence et aux études menées lors de démissions, l'effectif moyen du personnel a été réduit de plus de 4% (35 postes).

e) L'auto-financement des investissements

La planification quadriennale des investissements prévoit à son terme l'autofinancement des investissements du patrimoine administratif afin de freiner l'endettement et les charges financières grevant les comptes de fonctionnement futurs. Grâce aux priorités mises dans le cadre des investissements et au résultat bénéficiaire de l'exercice, les investissements du patrimoine administratif sont auto-financés. Le désenchevêtrement des tâches a amené la Ville à cesser d'investir pour des infrastructures régionales et cantonales et a donc pour effet d'assainir progressivement son bilan. La dette a par conséquent commencé à décroître et les finances sont dès lors moins sensibles aux variations des taux d'intérêt.

f) L'adaptation de certains tarifs et émoluments

L'amélioration du financement de certaines activités a impliqué une adaptation de certains tarifs et émoluments (piscines, musées) ainsi que l'introduction de nouvelles facturations pour des prestations existantes (taxe pour la gestion des objets trouvés).

g) La gestion plus rigoureuse des débiteurs

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier de frais de rappels de 15 francs lors du premier rappel et la suppression du 2^{ème} rappel ont eu pour effet d'améliorer les liquidités. Rappelons que les prestations et ventes facturées s'élèvent à plus de 130 millions de francs et le paiement ponctuel favorise un recours moindre aux emprunts à court terme. Néanmoins, il faut un certain temps pour modifier les habitudes et mesurer les effets concrets de cette mesure sur le niveau des positions débiteurs.

h) La vente d'actifs immobiliers

Au niveau de l'Urbanisme et des Domaines, des études ont été menées afin de procéder à la vente d'objets immobiliers du patrimoine financier qui n'ont pas un intérêt stratégique particulier. Les difficultés financières de la Ville freinant l'entretien lourd de certains objets ainsi que les objets dont le rendement est négatif sont particulièrement visés. Sur la base de ces études, des propositions de vente seront présentées au cours de l'année 2007.

3. Analyse du fonctionnement

3.1. Charges de personnel

en milliers de francs	C 2006	B 2006	2005	2004	2003	Ecart C06/B06	
Administration	73'919	73'632	75'107	72'981	73'173	287	0.4%
Services industriels	13'454	13'458	14'102	14'319	14'124	-4	0.0%
Ecoles enfantines et primaires	17'079	17'452	17'135	17'103	17'030	-373	-2.1%
TOTAL	104'452	104'542	106'344	104'403	104'327	-90	-0.1%

Les charges de personnel sont conformes au budget malgré la prise en compte de la restitution de la contribution du personnel de 2% représentant une somme de 1,4 million de francs. Ces charges se situent globalement au niveau de celle de 2003, grâce à la diminution des effectifs suite à des réorganisations et à l'application du délai de carence. Par rapport à l'année 2005, les charges de personnel sont inférieures de près de 1,9 million de francs, soit -1,78%.

Pour l'Administration et les Services industriels, et compte tenu de la différence des paramètres intégrés au budget 2006 par rapport aux comptes 2006 soit, l'indexation +0,19%, la mesure de non-remplacement +2% et la contribution du personnel +2% totalisant +4,19%, l'écart limité à +0,4% a été rendu possible grâce à la baisse des effectifs (-35,48 postes / -4,2%).

Pour les écoles enfantines et primaires et selon la même analyse soit, l'indexation -0,9%, la revalorisation des salaires -1% et la contribution du personnel -2,5% totalisant -4,4%, l'écart de -2,1% est relativement modeste.

Effectif du personnel

en nombre de postes	C 2006	B 2006	2005	2004	2003	Ecart C06/B06	
Administration	699.40	729.56	750.63	734.90	752.94	-30.16	-4.1%
Services industriels	111.58	116.90	114.37	118.50	121.13	-5.32	-4.6%
TOTAL	810.98	846.46	865.00	853.40	874.07	-35.48	-4.2%

Globalement, la baisse des effectifs de plus de 35 postes (-4,1%) a été atteinte grâce à une gestion rigoureuse des effectifs et aux réorganisations intervenues.

3.2. Biens, services et marchandises

en milliers de francs	C 2006	B 2006	2005	2004	2003	Ecart C06/B06	
Administration	38'316	37'171	39'009	48'170	48'052	1'145	3.1%
Services industriels	56'348	49'542	51'668	47'525	44'699	6'806	13.7%
TOTAL	94'664	86'713	90'677	95'695	92'751	7'951	9.2%

Les achats d'outillage et de véhicules dans plusieurs services, des charges de matériel et de fournitures plus importantes que prévues au Fun'ambule et des travaux de tiers à la Voirie expliquent l'essentiel de l'augmentation pour l'Administration dont une part est refacturée.

L'augmentation des achats des Services industriels est compensée par l'augmentation correspondante des ventes.

3.3. Subventions

Le montant des subventions est supérieur au budget d'un peu plus de 650'000 francs (+2,1%). Cette augmentation est due principalement à la participation de la Ville aux charges de l'Aide sociale ainsi qu'à la part au fonds de péréquation.

Dans le cadre des mesures d'économie, certaines subventions avaient été réduites en 2005 et ces réductions ont été reconduites en 2006.

Globalement, la participation aux syndicats intercommunaux du théâtre, des patinoires et de l'anneau d'athlétisme (y compris les restitutions de la taxe sur les spectacles) est légèrement meilleure que le montant prévu au budget, de 38'901 francs.

La part de la Ville à la BPU ainsi que les subventions versées dans le domaine des transports sont contenues.

Evolution des charges réparties par l'Etat

Les charges facturées par l'Etat en 2006 augmentent de près de 1,2 million de francs (+6,7%) par rapport au budget. Le tableau suivant présente l'évolution de certaines charges facturées compte tenu des nouveaux critères de répartition en vigueur depuis 2005.

en milliers de francs	C 2006	B 2006	2005	2004	2003	Ecart C06/B06	
Aide sociale	7'080	6'500	6'557	5'351	4'431	580	8.9%
Insertion socio-prof.	126	-	-	-	-	126	
Etabl. spécial. AI	-	-	1'193	936	849	0	
Mesures d'intégration prof.	1'507	1'930	1'377	1'270	498	-423	-21.9%
Déficit transports	7'009	7'014	7'133	6'544	6'410	-5	-0.1%
Versement fds péréquation	5'245	4'200	5'077	6'795	8'205	1'045	24.9%
TOTAL	20'967	19'644	21'337	20'896	20'393	1'323	6.7%

La part à l'Aide sociale continue son inquiétante progression alors que celle destinée aux mesures d'intégration diminue de plus de 400'000 francs.

La contribution à la péréquation intercommunale est supérieure au montant prévu au budget de plus d'un million de francs du fait de la modification de la législation intervenue en 2006 et de la hausse des recettes fiscales en 2005, malgré la baisse du coefficient de 30 points.

3.4. Encadrement de la petite enfance

en milliers de francs	C 2006	B 2006	2005	2004	2003	Ecart C05/B05	
Crèches privées	-	-	20	-	1'539	-	
Part communale APE	1'606	1'890	2'252	2'371	775	-284	-15.0%
./. Part communes externes	-360	-475	-375	-388	-233	115	-24.2%
Crèche de Serrières	391	459	432	387	360	-68	-14.8%
Crèche des Acacias	158	236	154	180	160	-78	-33.1%
Crèche des Bercles	440	475	412	435	463	-35	-7.4%
Crèche Centre-Ville	567	589	461	-	-	-22	-3.7%
Accueil des écoliers	1'616	1'249	1'502	1'425	1'367	367	29.4%
Le P'tit Sioux	32	32	32	32	52	-	0.0%
Courte Echelle	11	11	11	11	12	-	0.0%
Ateliers privés	16	16	16	16	31	-	0.0%
Centre de loisirs	340	340	340	320	320	-	0.0%
TOTAL	4'817	4'822	5'257	4'789	4'846	-5	-0.1%

Grâce à des dépenses nettes inférieures au budget dans les crèches, la charge globale de l'encadrement de la petite enfance est conforme au budget malgré l'extension de l'offre par l'ouverture temporaire du Carambole dans l'ancien collège de la Maladière depuis la rentrée d'août offrant vingt-deux places supplémentaires.

3.5. Recettes fiscales

en milliers de francs	C 2006	B 2006 corrigé	2005	2004	2003	2002	Ecart C06/B06	
Impôt sur le revenu	62'844	66'200	64'240	89'783	86'009	90'842	-3'356	-5.1%
Impôt sur la fortune	6'497	6'000	5'843	8'493	7'539	8'600	497	8.3%
Impôt sur le bénéfice	45'843	32'000	34'829	29'989	25'657	41'418	13'843	43.3%
Impôt sur le capital	10'492	11'800	13'806	11'451	11'153	12'145	-1'308	-11.1%
Rectificatifs et amendes	2'044	2'370	1'904	2'938	4'364	7'419	-326	-13.8%
Pertes et abandons	-2'360	-1'600	-2'548	-2'643	-1'881	-2'378	-760	47.5%
Taxe sur les chiens	120	127	132	126	95	113	-7	-5.5%
Taxe sur les spectacles	874	963	914	902	1'656	916	-89	-9.2%
TOTAL	126'354	117'860	119'120	141'039	134'592	159'075	8'494	7.2%

Personnes physiques

Le budget 2006 a été corrigé dans ce tableau suite au refus populaire de l'augmentation du coefficient des personnes physiques. Malgré l'augmentation du nombre de contribuables entre la taxation 2004 et la taxation 2005 (+264) durant l'année écoulée, l'impôt sur le revenu est inférieur de plus 3 millions de francs au montant corrigé du budget 2006. Une part importante de cet écart provient d'une estimation un peu trop haute de l'évolution des revenus imposables influant à la fois sur les tranches 2006 et sur la différence entre la taxation 2005 et les tranches 2005. De plus, une erreur d'attribution de la part de la

Ville à l'impôt sur les frontaliers commise par le Service cantonal des contributions en 2005 a été corrigée en 2006 pour un montant de 800'000 francs. L'allègement de la fiscalité des familles monoparentales explique également ce recul pour environ 300'000 francs.

L'impôt sur la fortune est supérieur de près de 500'000 francs du fait de l'excellent comportement de la bourse en 2005.

Les pertes et abandons diminuent faiblement entre 2005 et 2006 pour continuer à se situer à un niveau relativement élevé malgré la conjoncture favorable.

Personnes morales

L'impôt sur le bénéfice est supérieur au budget de près de 14 millions de francs grâce à notre plus grand contribuable ainsi qu'à la conjoncture économique profitable à l'ensemble des entreprises.

L'impôt sur le capital subit les effets des restructurations des grandes sociétés de la place.

3.6. Taxes, émoluments et tarifs

Taxe d'enlèvement des déchets solides

Au 1^{er} juillet 2006, la taxe a été augmentée tant pour les ménages que pour les entreprises. La taxe de base des ménages est passée à 125 francs (104 francs auparavant) et celle des entreprises a été augmentée à 450 francs la tonne (335 francs auparavant).

Ces augmentations ont permis de financer les frais liés à l'enlèvement des déchets solides et d'amortir l'avance au bilan à hauteur de Fr. 358'044,15, conformément à la législation cantonale. L'attribution du déficit au financement spécial a été limité à Fr. 16'128,24.

Taxe d'épuration

La taxe d'épuration a été augmentée de Fr. 1,40 à Fr. 1,50 le m³ afin de permettre de financer également l'évacuation des eaux claires dès 2006. L'augmentation du produit de cette taxe a permis d'alimenter la réserve affectée à cette activité de 521'106 francs.

Autres taxes

Le produit de la taxe des ports a été presque suffisant pour financer les charges, et le déficit pour l'exercice 2006 de 3'429 francs est couvert par une attribution au financement spécial.

La fourniture de l'eau est également une activité qui doit être financée intégralement par le produit des ventes. L'excédent de financement généré par la restructuration du tarif de l'eau au 1^{er} juin 2006 a permis l'amortissement complet de l'avance pour 334'036 francs.

Suite à l'augmentation des prix d'approvisionnement et après une première augmentation au 1^{er} janvier 2006, le tarif du gaz a été porté à 7,993 cts le kWh au 1^{er} août 2006.

L'arrêté concernant l'introduction de la contribution pour le développement et la rénovation des unités de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2006. L'attribution à la réserve qui lui est affectée a été de 113'815 francs.

4. Analyse des investissements

Au cours de l'exercice écoulé, les investissements nets réalisés sont inférieurs de plus de 10,2 millions de francs par rapport au budget 2006.

Patrimoine	TOTAL	Administratif	Financier	Budget
Investissements bruts	32'804'813	30'692'356	2'112'457	43'983'400
Recettes	-5'125'286	-5'130'097	4'811	-6'005'000
Investissements nets	27'679'527	25'562'259	2'117'268	37'978'400
Investissements financés par des taxes ou des tarifs	11'598'652	11'598'652	-	16'079'400
Solde financé par l'impôt	16'080'876	13'963'608	2'117'268	21'899'000

Les investissements bruts sont inférieurs de 11,1 millions de francs. Le volume des investissements moins important que prévu, tant bruts que nets, s'explique par le report de certains d'entre eux.

Principaux investissements bruts	en francs
PGEE mise en oeuvre de la première étape	1'279'249
Travaux réalisation de 'la Maladière'	1'466'134
Entretien lourd des bâtiments	1'264'388
Acquisition et adaptation de radars	514'406
Acquisition de l'équipement pour la caserne de la Maladière	1'574'976
Construction de la nouvelle école primaire de la Maladière	1'839'119
Rénovation Musée art et d'histoire	769'208
SI, plan directeur 2001 - 2004	334'481
SI, plan stratégique eau	2'325'554
SI, plan stratégique gaz	698'170
SI, plan stratégique électricité	3'108'239
Kyphon, déplacement batterie haute tension	935'941
SI, production d'électricité	2'803'622
Terrain de football de Pierre-à-Bot	3'786'884
Construction de la halle de gymnastique triple de la Riveraine	2'512'964
TOTAL	25'213'335

Autofinancement

	2006	B 2006	2005
Total investissements nets	25'562'259	36'973'400	59'073'987
Autofinancement	-26'293'541	-21'615'200	-17'588'855
Excédent de financement	-731'282	15'358'200	41'485'132

La capacité d'autofinancement est supérieure aux investissements nets du patrimoine administratif, générant un excédent de financement de plus de 700'000 francs. L'amélioration de l'autofinancement ainsi que des investissements moindres permettent d'initier une période de désendettement et de réduire par conséquent les charges financières futures.

Evolution de la dette et de la charge d'intérêts

	C 2006	B 2006	2005	2004	2003
Dette à court terme (en millier de francs)	35'000	65'000	61'000	55'000	40'005
Dette à long terme (en millier de francs)	609'000	629'000	634'000	629'000	609'000
Intérêts passifs (en millier de francs)	24'314	24'689	24'473	24'628	24'282
Charge nette d'intérêt (en millier de francs)	16'268	16'694	17'269	18'591	16'219
Charge nette d'intérêt (en Fr./habitant)	506	522	538	583	514

Les taux d'intérêts à long terme se sont orientés légèrement à la hausse durant le premier semestre 2006, pour ensuite se tasser durant le reste de l'année. En revanche, les taux d'intérêts à court terme ont subi les adaptations liées à la politique monétaire de la Banque Nationale Suisse. Les taux Libor à 3 mois qui se situaient à 1,02%, en janvier 2006, ont terminé l'année au dessus de 2%.

Pour mémoire, le budget 2006 tablait sur la vente à l'Etat des bâtiments scolaires du degré secondaire 2 qui aurait entraîné une diminution de la dette à long terme d'environ 24 millions de francs et de la charge d'intérêts de 350'000 francs.

Grâce à la reprise des actifs du NHP par l'Hôpital neuchâtelois et à l'amélioration de la capacité d'autofinancement, seuls 35 millions de francs (autorisation d'emprunts de 55 millions de francs) ont été empruntés alors que des emprunts pour 60 millions de francs sont arrivés à échéance durant l'année. Pour la même raison, la dette à court terme a diminué de 30 millions de francs d'une année à l'autre. Ces opérations ont conduit au respect de la charge d'intérêts budgétée.

La conclusion des emprunts à long terme s'est faite à un taux moyen de 2,95%, taux en deçà de celui estimé. Au final, la charge d'intérêts est inférieure de 374'310 francs par rapport au montant prévu au budget et l'endettement à court et long termes s'est ainsi réduit de plus de 50 millions de francs entre 2005 et 2006.

5. Fonds propres

	2006	2005	2004	2003	Ecart C06/03	
Réserves	15'356	15'097	15'475	16'784	-1'428	-9%
Fortune nette	7'012	2'558	7'284	10'390	-3'378	-33%
Fonds propres	22'368	17'655	22'759	27'174	-4'806	-18%

Compte tenu du résultat de l'exercice, la fortune nette s'élève à 7'012'390 francs et les réserves et provisions se montent à 15'356'358 francs au 31 décembre 2006. Au vu de la hausse des coûts d'achat de l'électricité et afin de pouvoir y faire face, la réserve pour fluctuation des coûts de l'énergie a été alimentée de 500'000 francs.

CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Comptes 2005	Budget 2006		Comptes 2006	
			Charges	Revenus
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
FONCTIONNEMENT				
449'195'649.02	310'806'600	Total des charges	322'228'806.26	
442'140'004.36	310'915'500	Total des revenus		325'302'215.54
	-108'900	Excédent de revenus	3'073'409.28	
7'055'644.66		Excédent de charges		
INVESTISSEMENTS				
61'507'247.78	41'558'400	Total des dépenses	30'692'355.69	
2'433'261.06	4'585'000	Total des recettes		5'130'096.54
59'073'986.72	36'973'400	Investissements nets		25'562'259.15
FINANCEMENT				
59'073'986.72	36'973'400	Investissements nets	25'562'259.15	
-25'016'536.00	-21'162'000	Amortissements		22'216'565.05
372'036.92		Excédent des prélèvements aux financements spéciaux		
	-344'300	Excédent des attributions aux financements spéciaux		1'003'566.68
7'055'644.66		Excédent de charges du compte de fonctionnement		
	-108'900	Excédent de revenus du compte de fonctionnement		3'073'409.28
41'485'132.30	15'358'200	Insuffisance de financement		
Excédent de financement			731'281.86	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement regroupe les charges et les revenus courants de la Ville. L'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élève à 3'073'409,28 francs par rapport à un excédent prévu au budget de 108'900 francs. Le résultat de l'exercice est amélioré ainsi de 2'964'509,28 francs.

Par rapport au budget, les charges augmentent de près de 3,7%, soit de plus de 11,4 millions de francs. Cet écart découle principalement de montants plus importants dévolus aux postes biens, services et marchandises et aux amortissements qui croissent respectivement de 9,2% et 10%. S'agissant des biens, services et marchandises, la croissance est due en grande partie aux achats de gaz et d'électricité.

De leur côté, les revenus progressent de 4,6%, soit de près de 14,4 millions de francs, principalement en raison de l'amélioration des recettes fiscales et des contributions.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements comprend les dépenses destinées à l'amélioration de l'infrastructure publique. Il ne prend ainsi en compte que les investissements du patrimoine administratif dont la synthèse pour les comptes 2006 se présente comme suit :

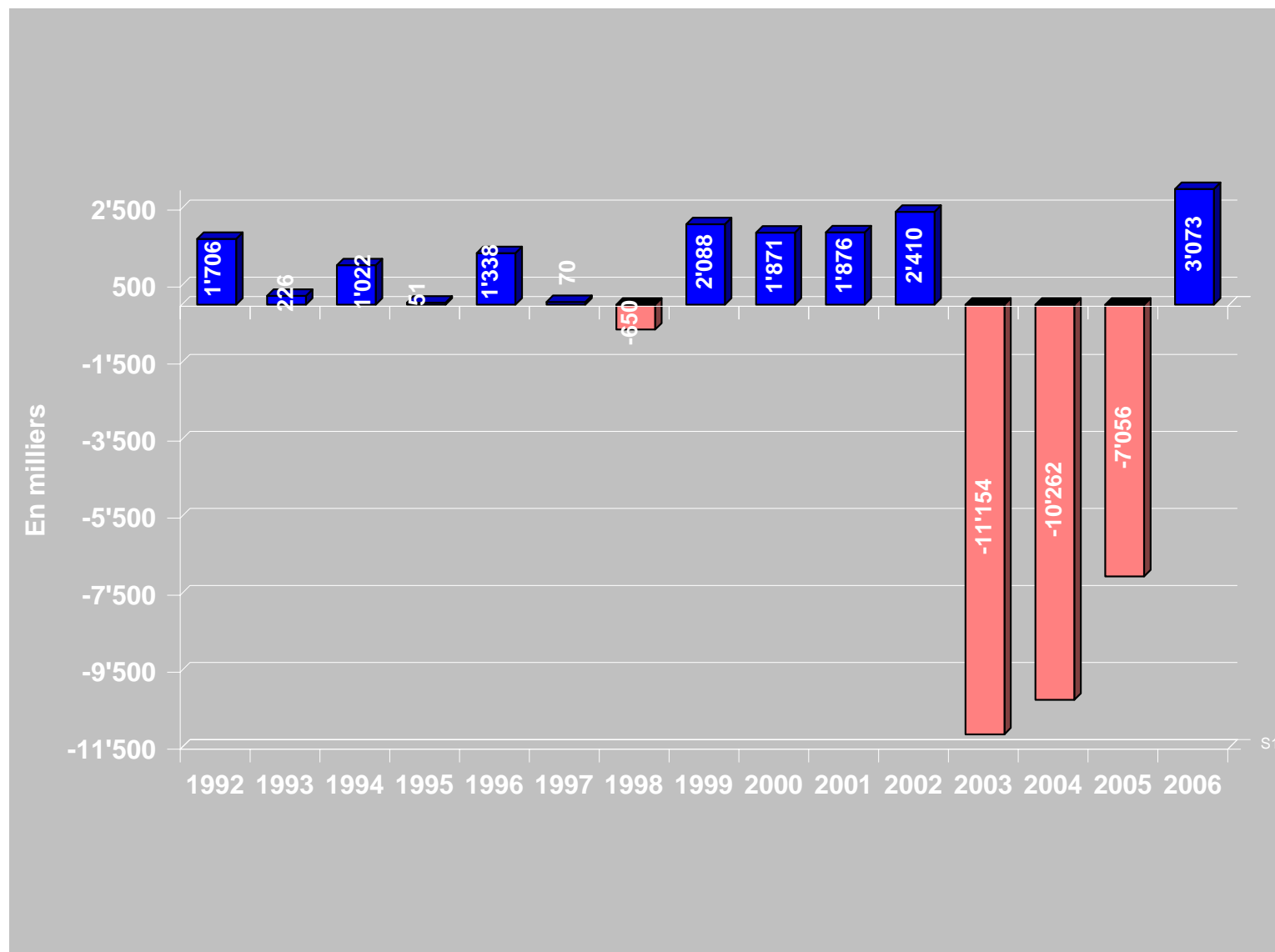
	Fr.
Investissements bruts	30'692'355.69
Recettes	<u>5'130'096.54</u>
Total des investissements nets	<u>25'562'259.15</u>

Les investissements bruts réalisés en 2006 sont inférieurs de près de 10,9 millions de francs par rapport au budget. Cet écart est dû principalement à des dépenses inférieures aux prévisions pour les investissements des Travaux publics et de la Police. Aux Travaux publics, il s'agit de dépenses inférieures au budget relatives à la mise en œuvre de la 1^{ère} étape du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), du report de travaux sur le programme d'entretien du domaine public et de l'installation de collecte des déchets solides. A la Police, un montant de 3,8 millions de francs et 1 million de francs de recettes relatif à la 3^{ème} étape du plan de stationnement figuraient au budget mais aucune dépense n'a été effectuée en 2006 en raison du renvoi en commission spéciale du Conseil général du rapport y relatif.

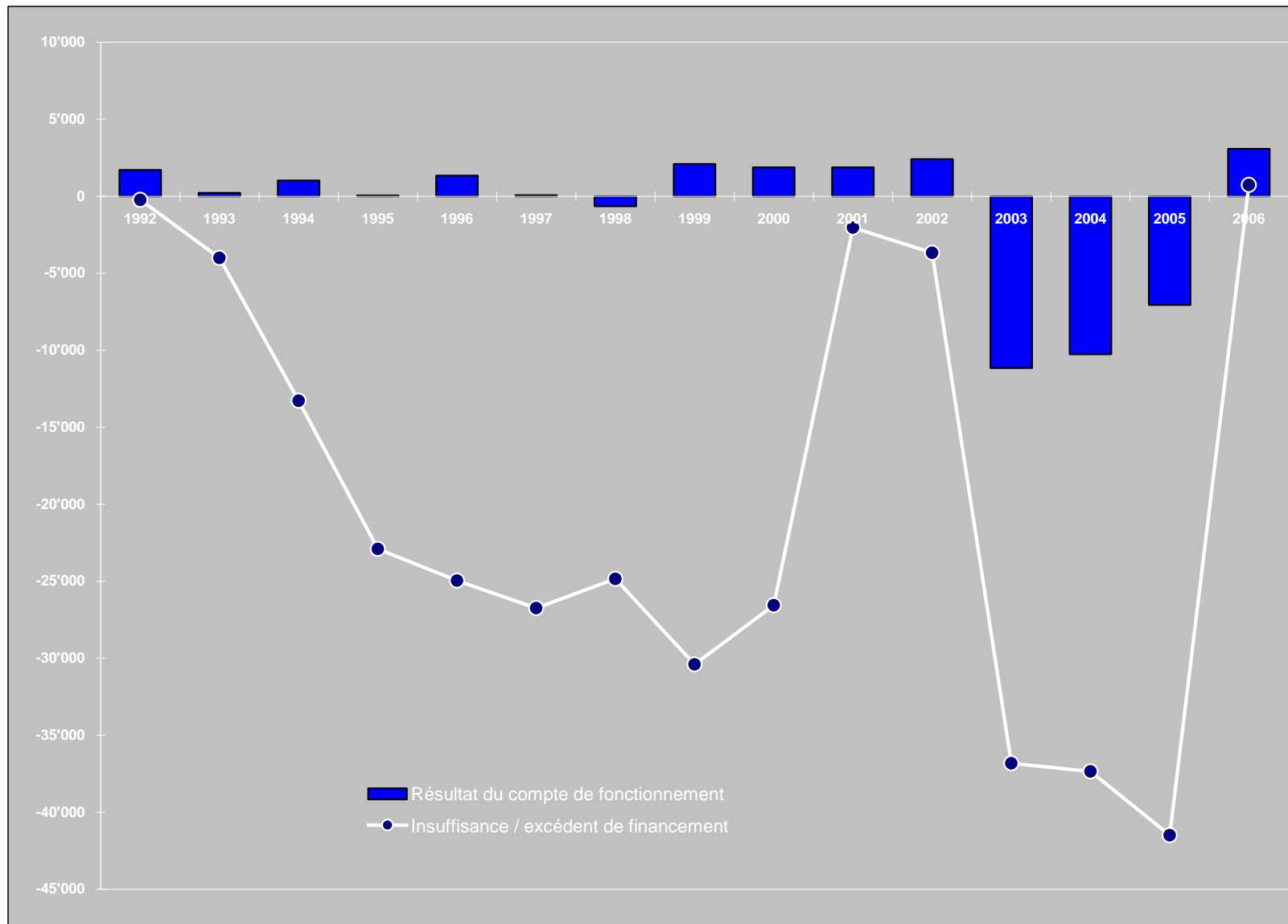
FINANCEMENT

La capacité d'autofinancement des investissements de la commune s'élève à 26,3 millions de francs (budget : 21,6), constituée par les amortissements, les variations des comptes de réserves et le report du résultat de fonctionnement, ce qui laisse apparaître un excédent de financement de 731'000 francs pour l'exercice alors que le budget laissait apparaître une insuffisance de financement de 15,4 millions de francs. Ce résultat excédentaire découle non seulement du résultat du compte de fonctionnement mais surtout de dépenses d'investissement brutes qui sont inférieures de 10,9 millions de francs par rapport au budget.

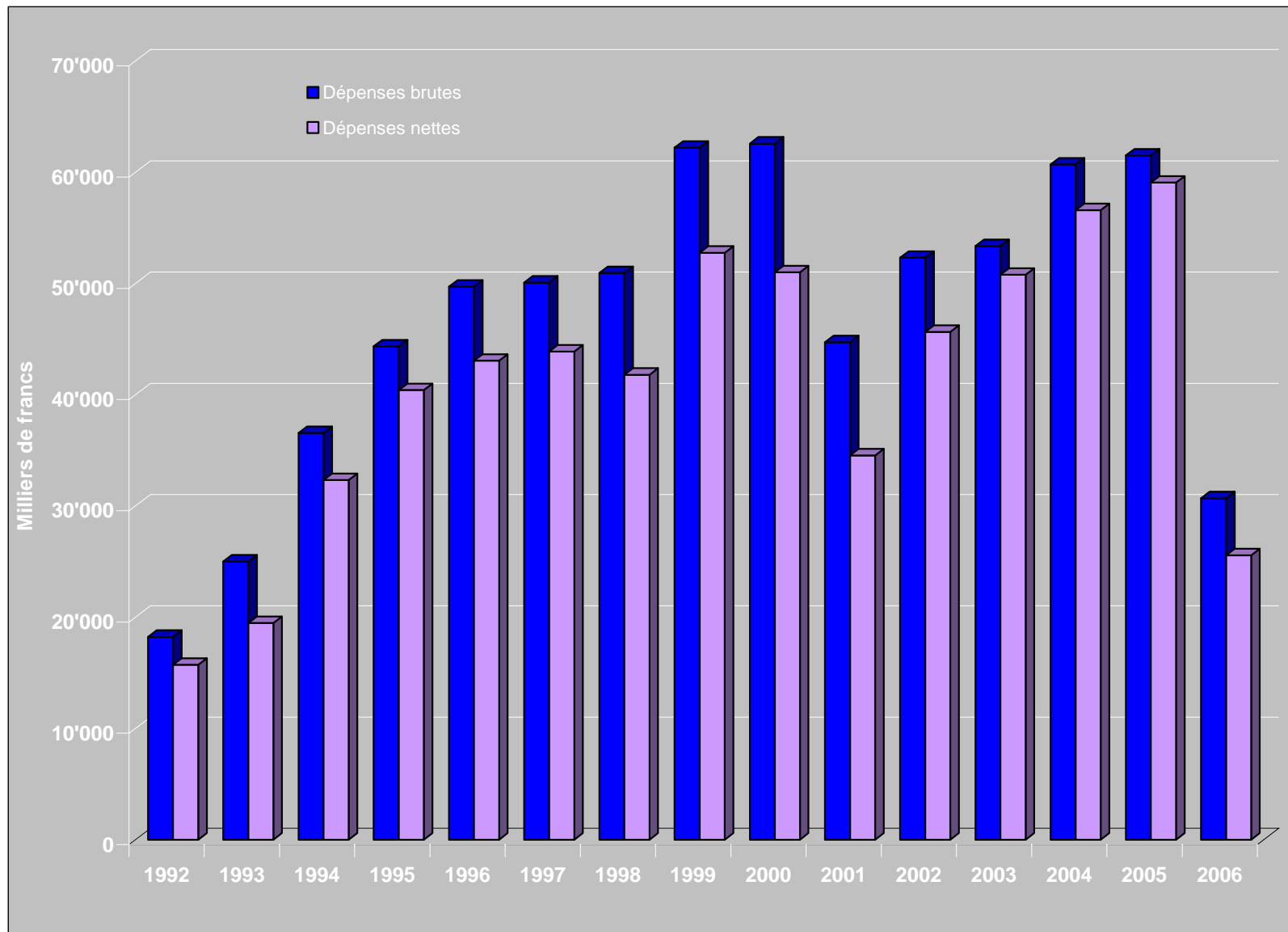
RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT



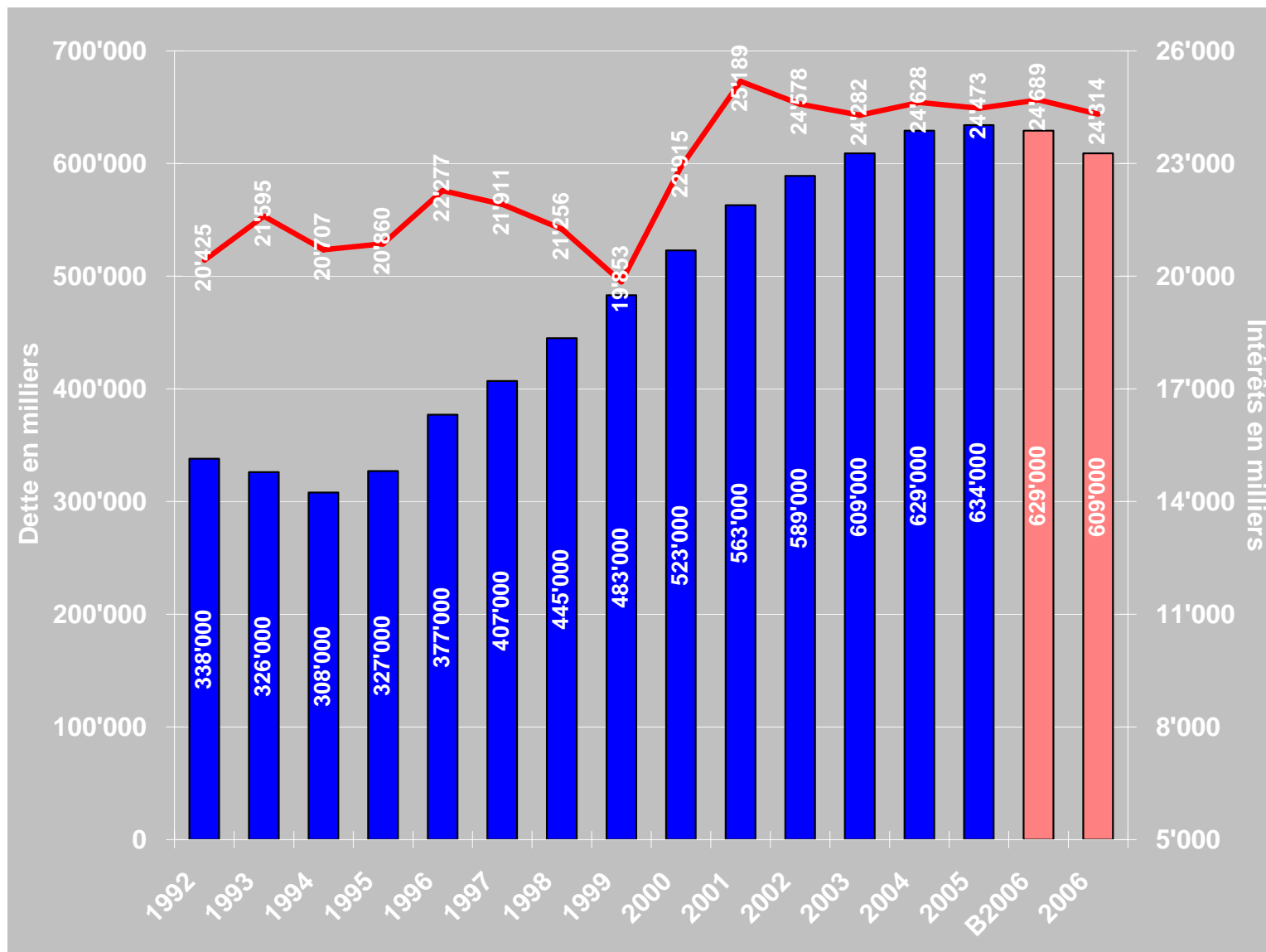
FINANCEMENT



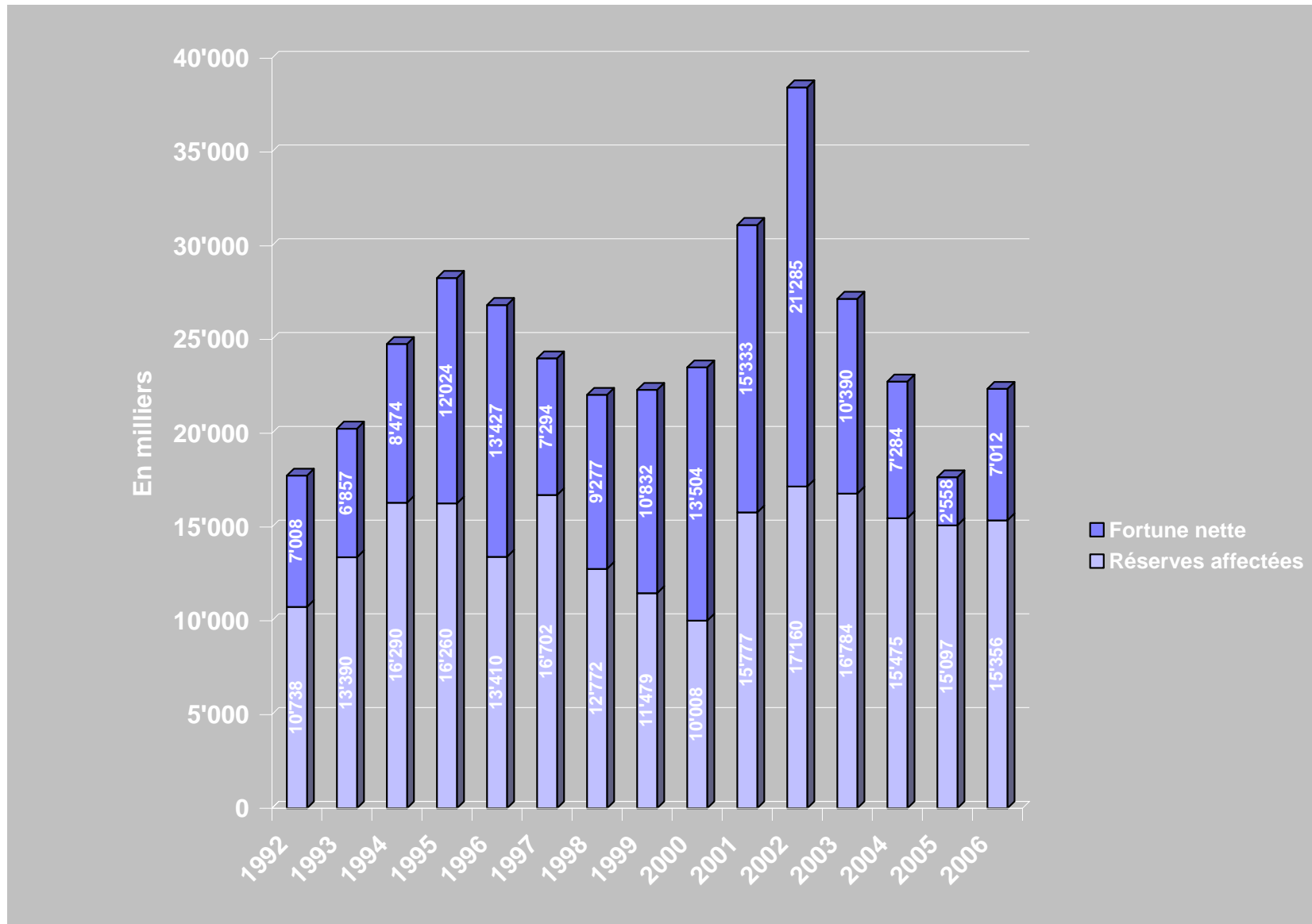
INVESTISSEMENTS



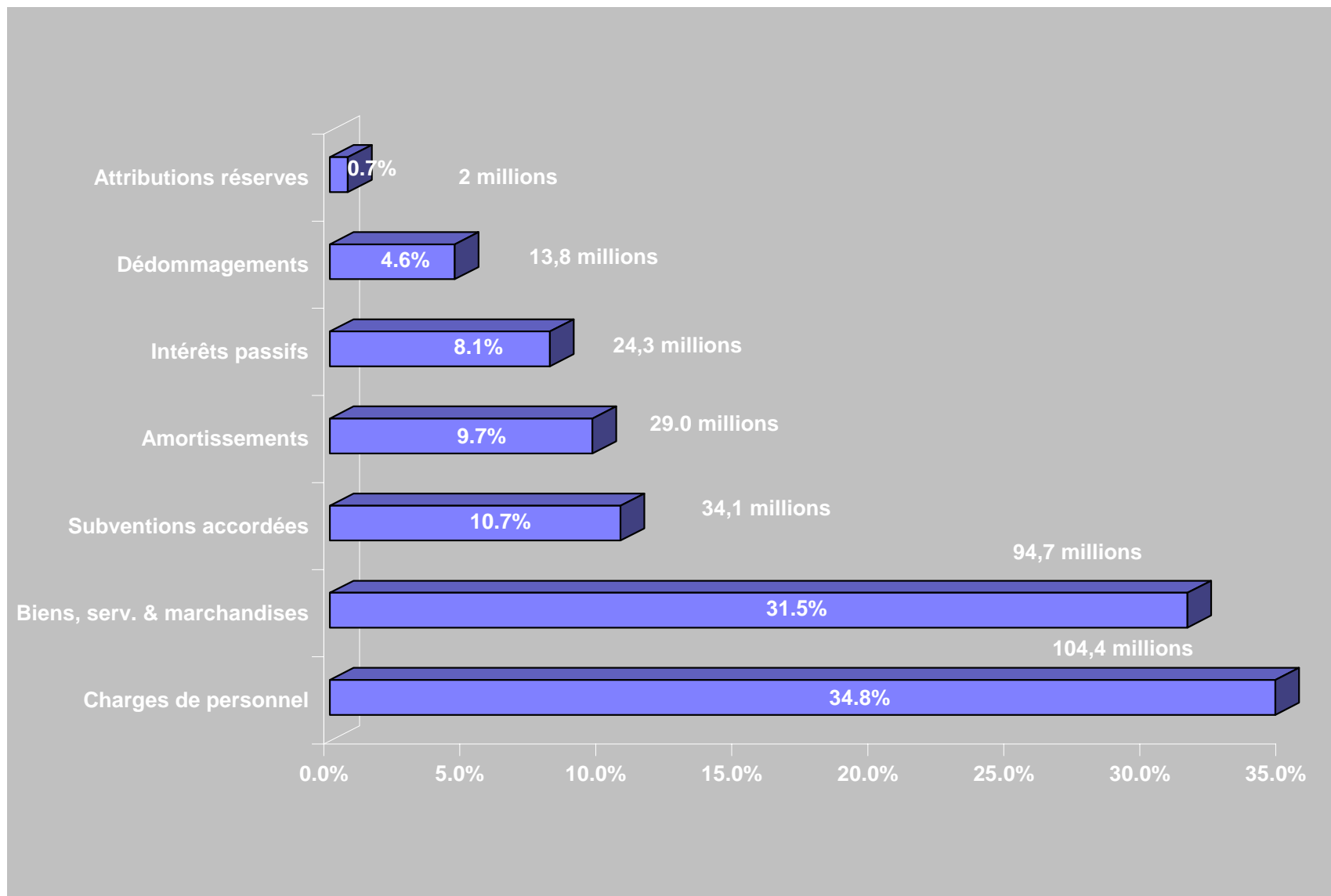
DETTE A LONG TERME ET INTERETS PASSIFS



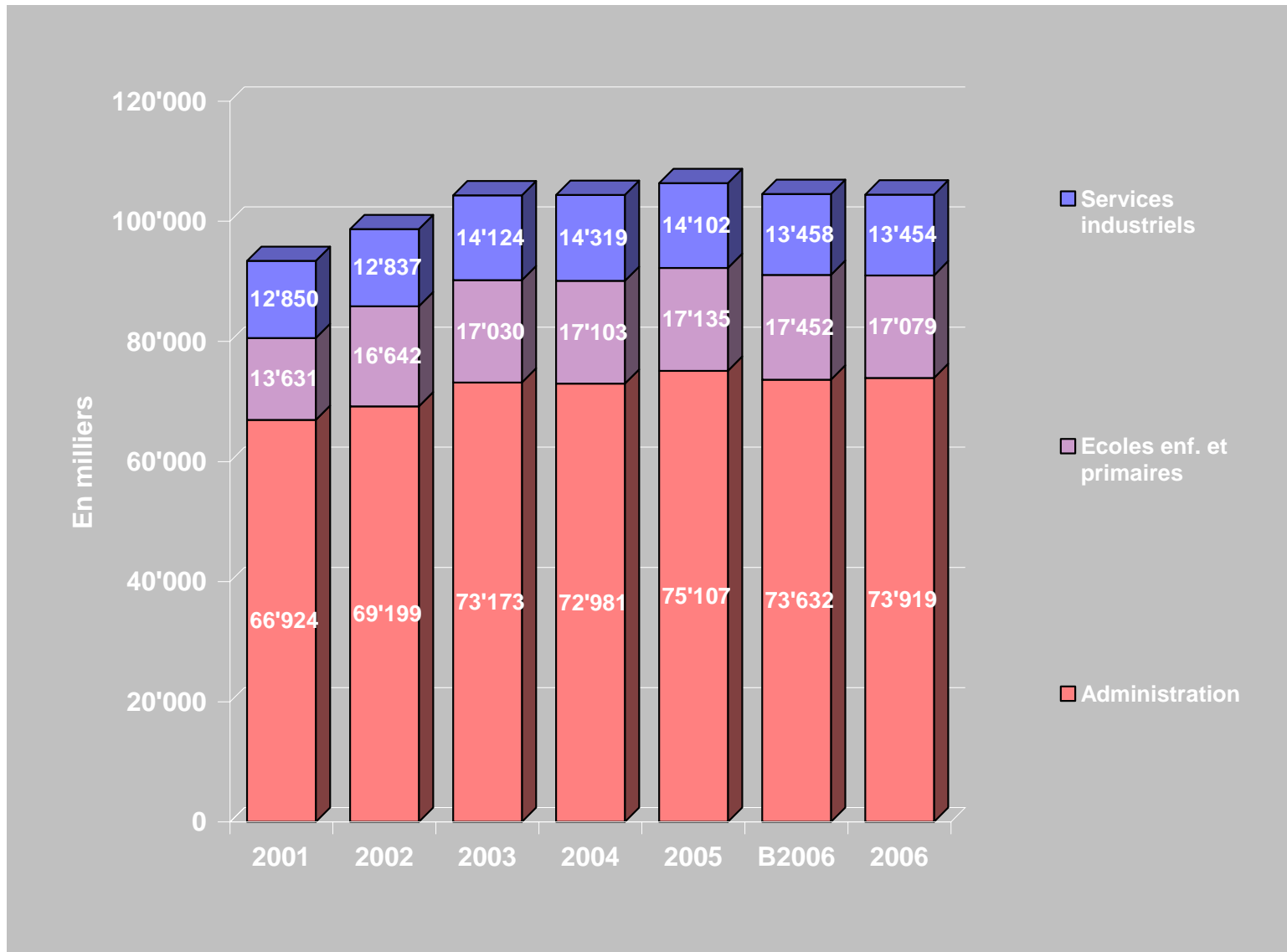
FONDS PROPRES



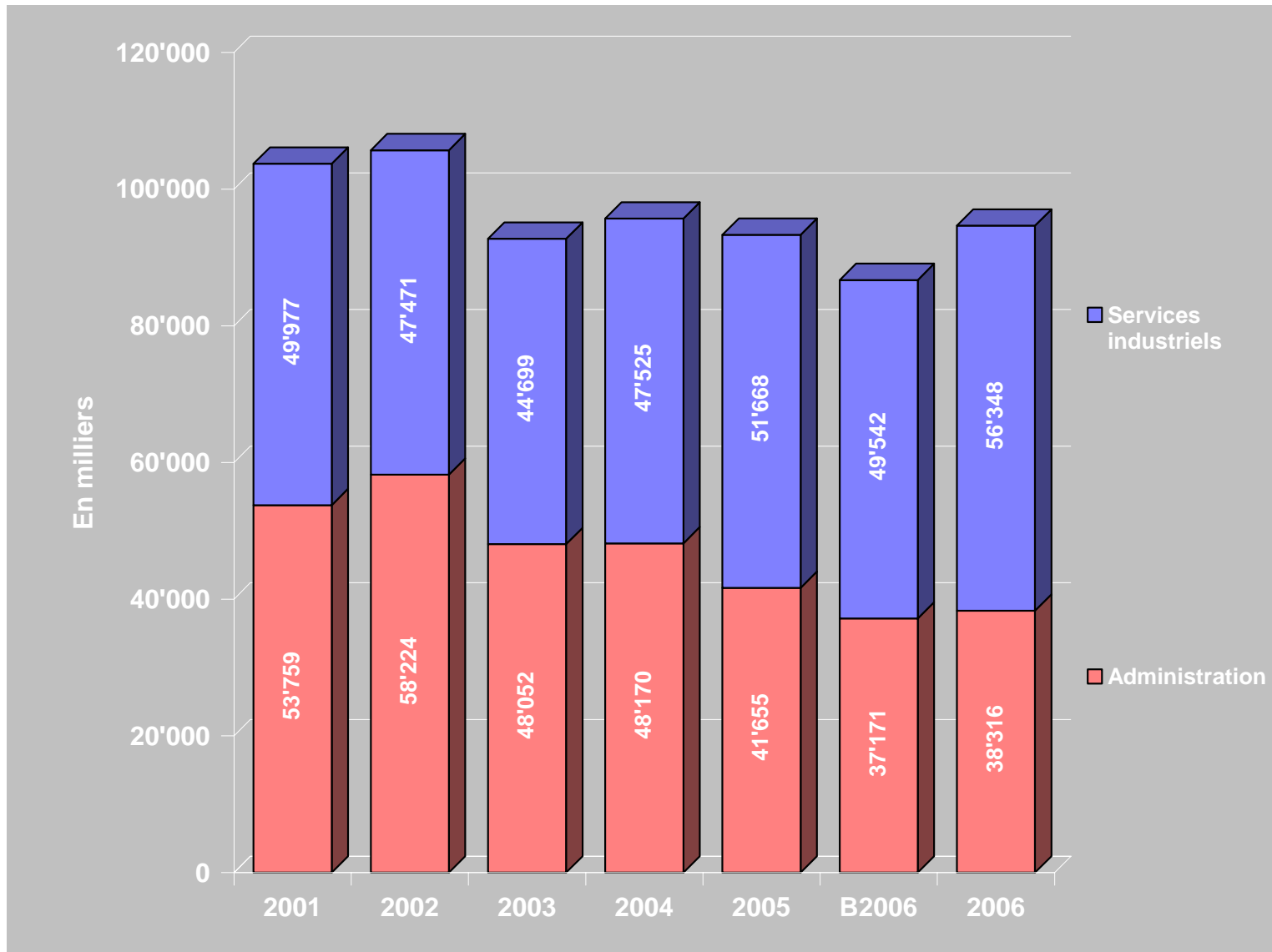
CHARGES PAR NATURE



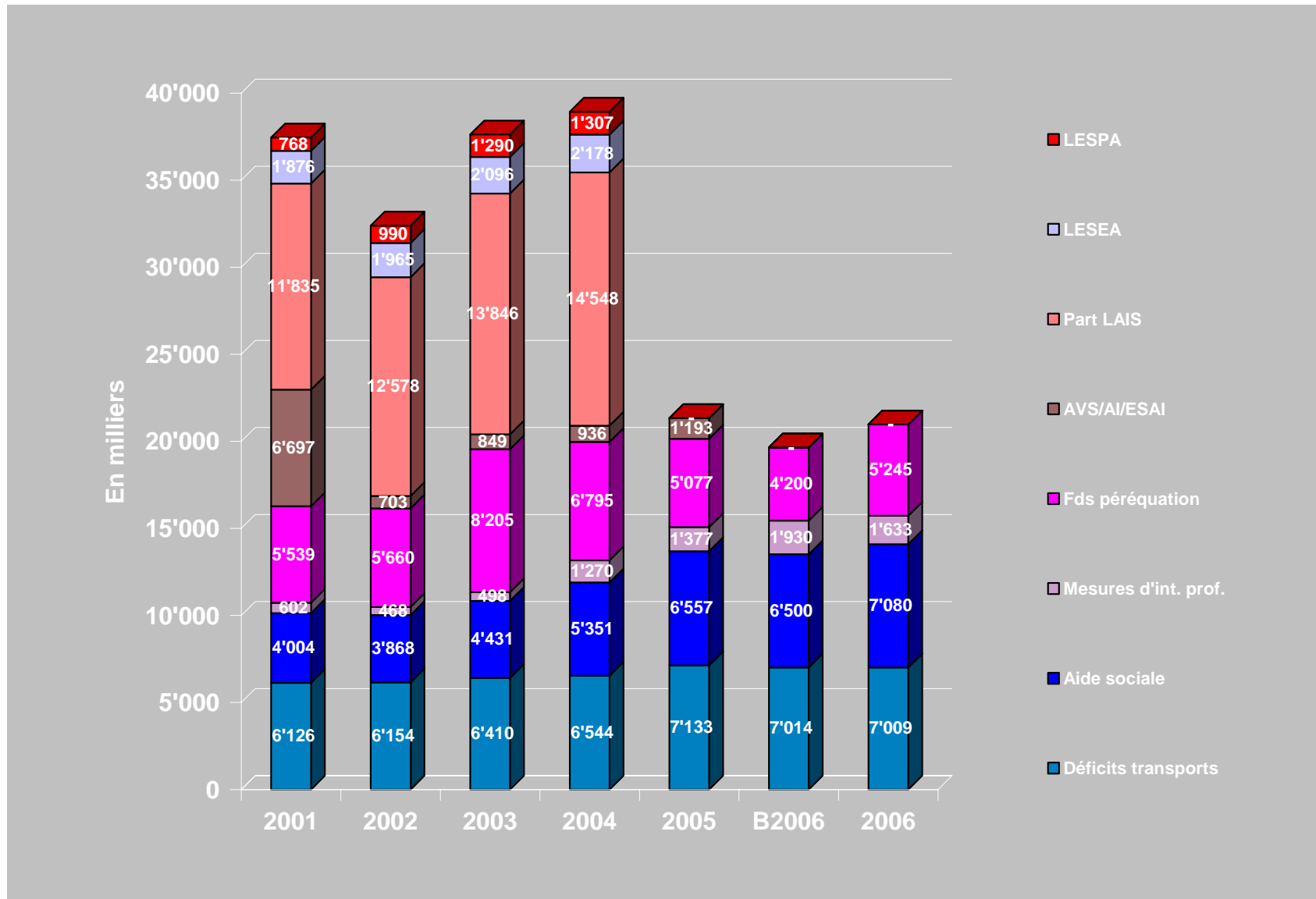
CHARGES DE PERSONNEL



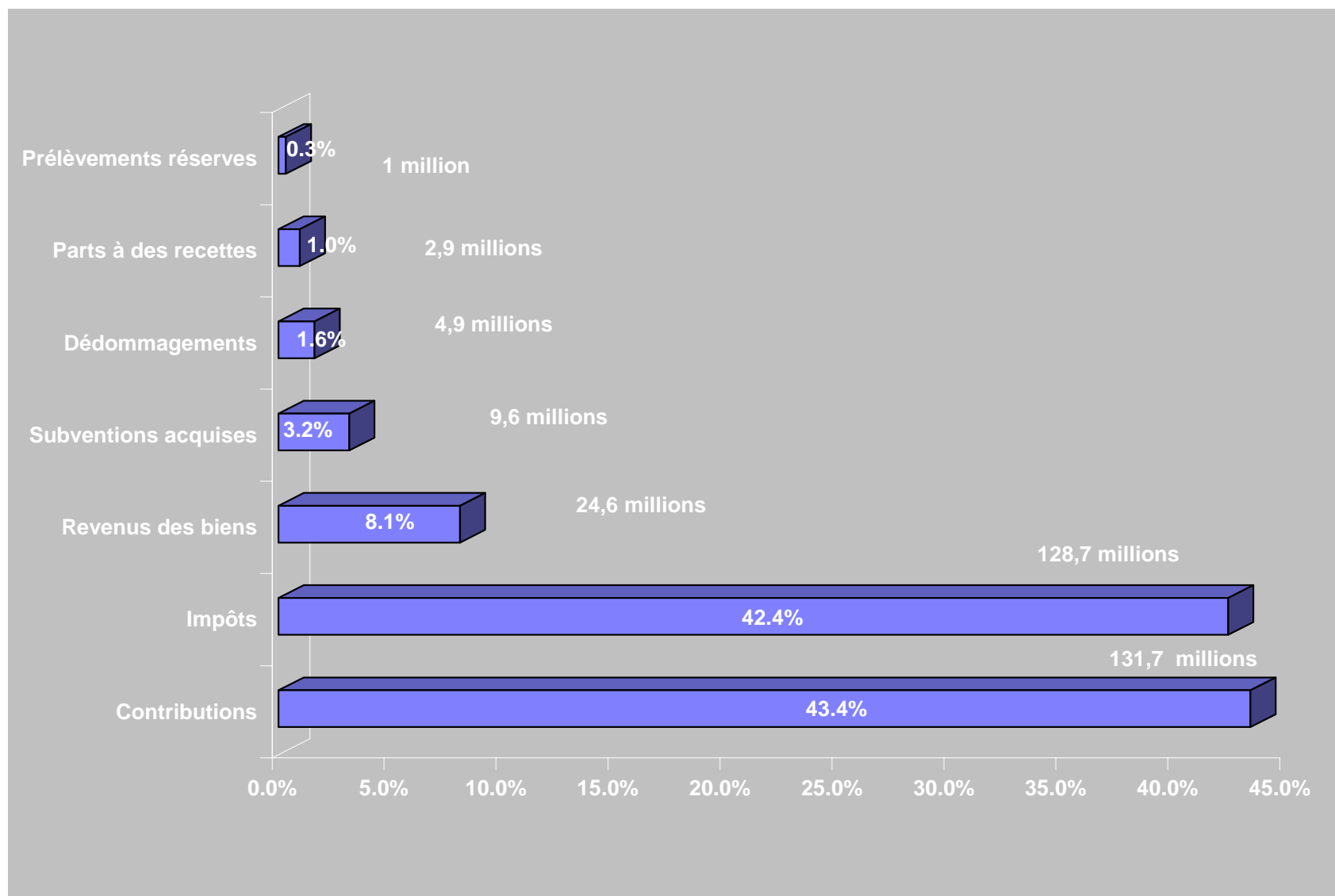
BIENS, SERVICES & MARCHANDISES



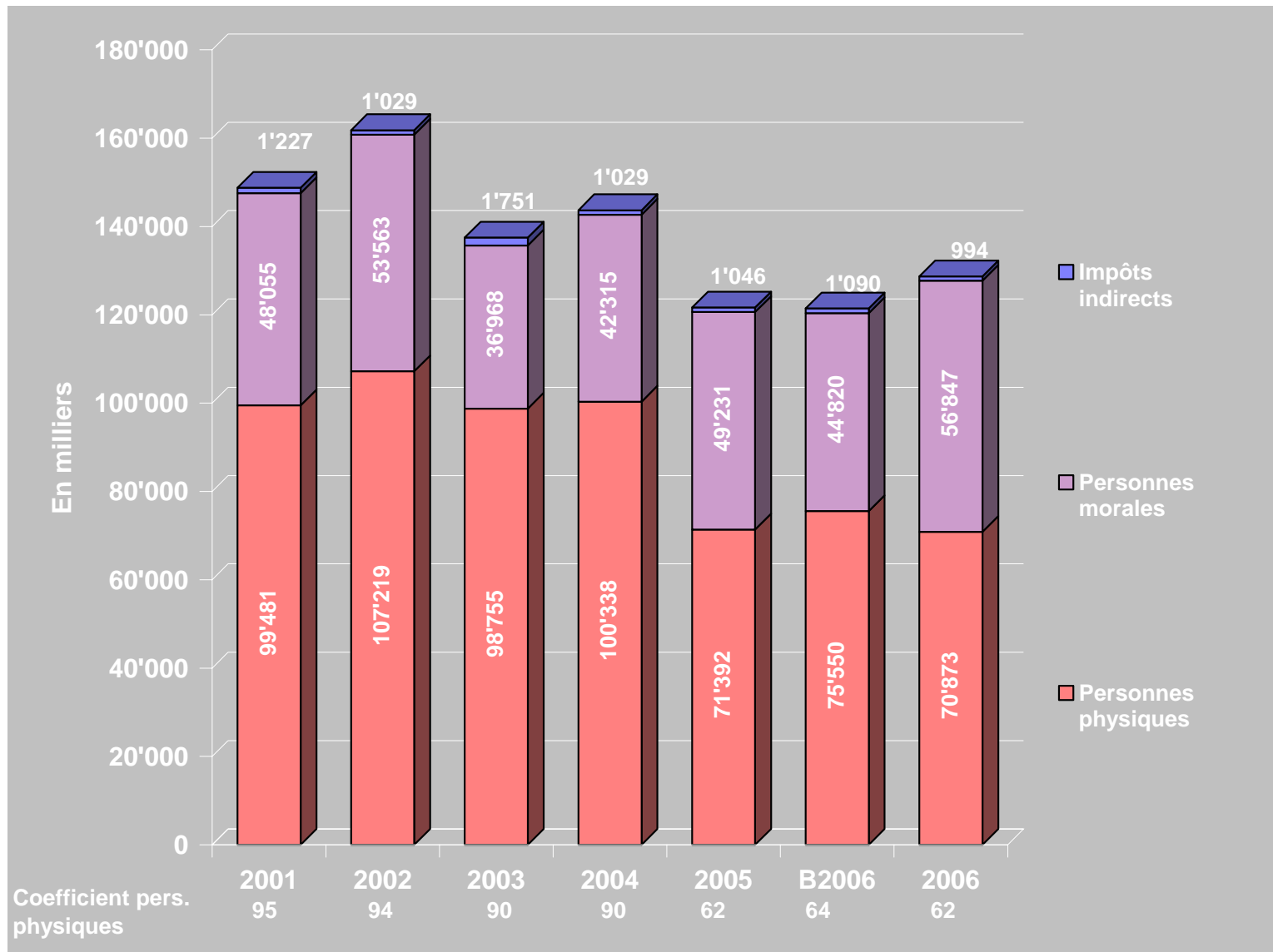
CHARGES REPARTIES PAR L'ETAT



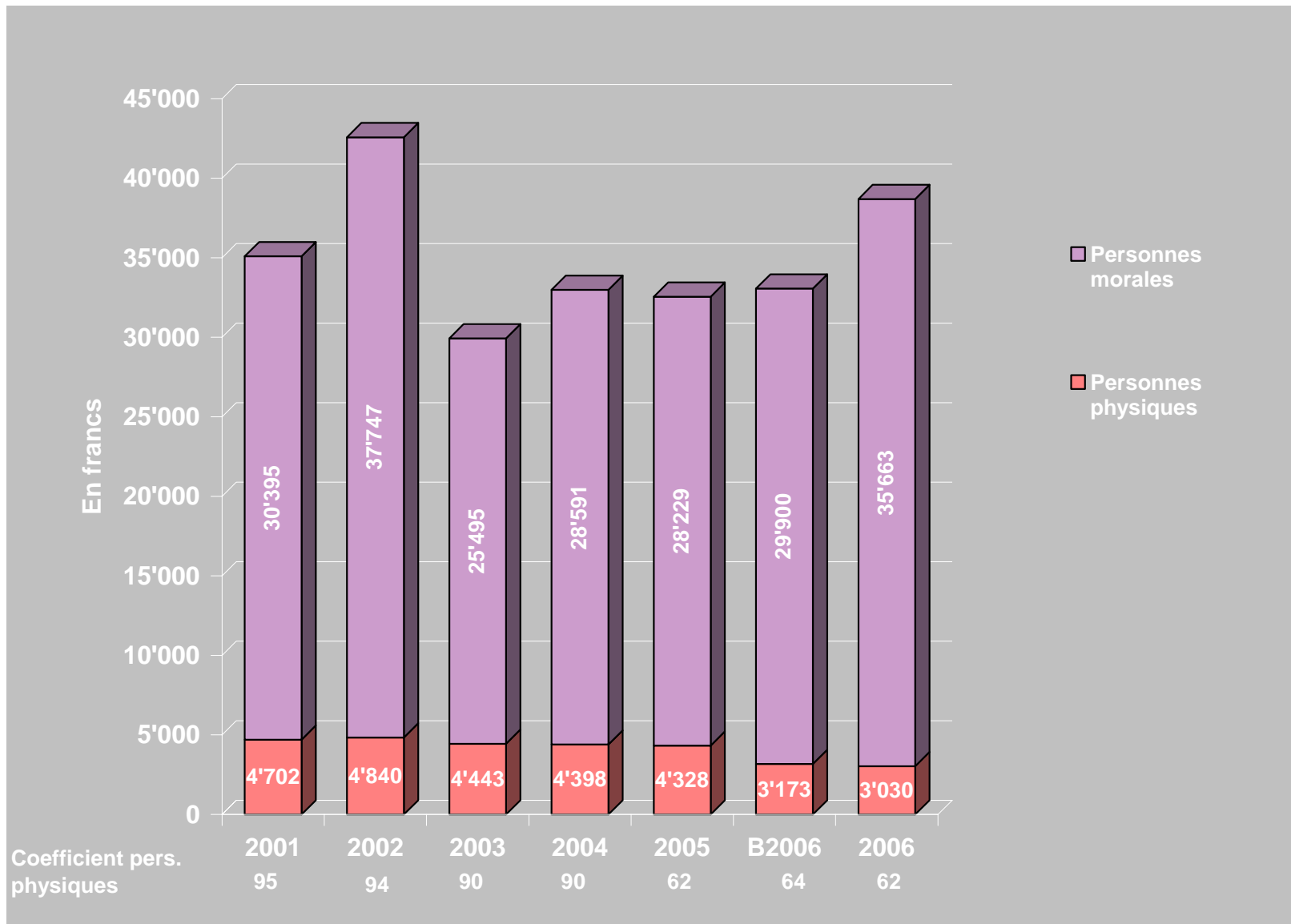
PRODUITS PAR NATURE



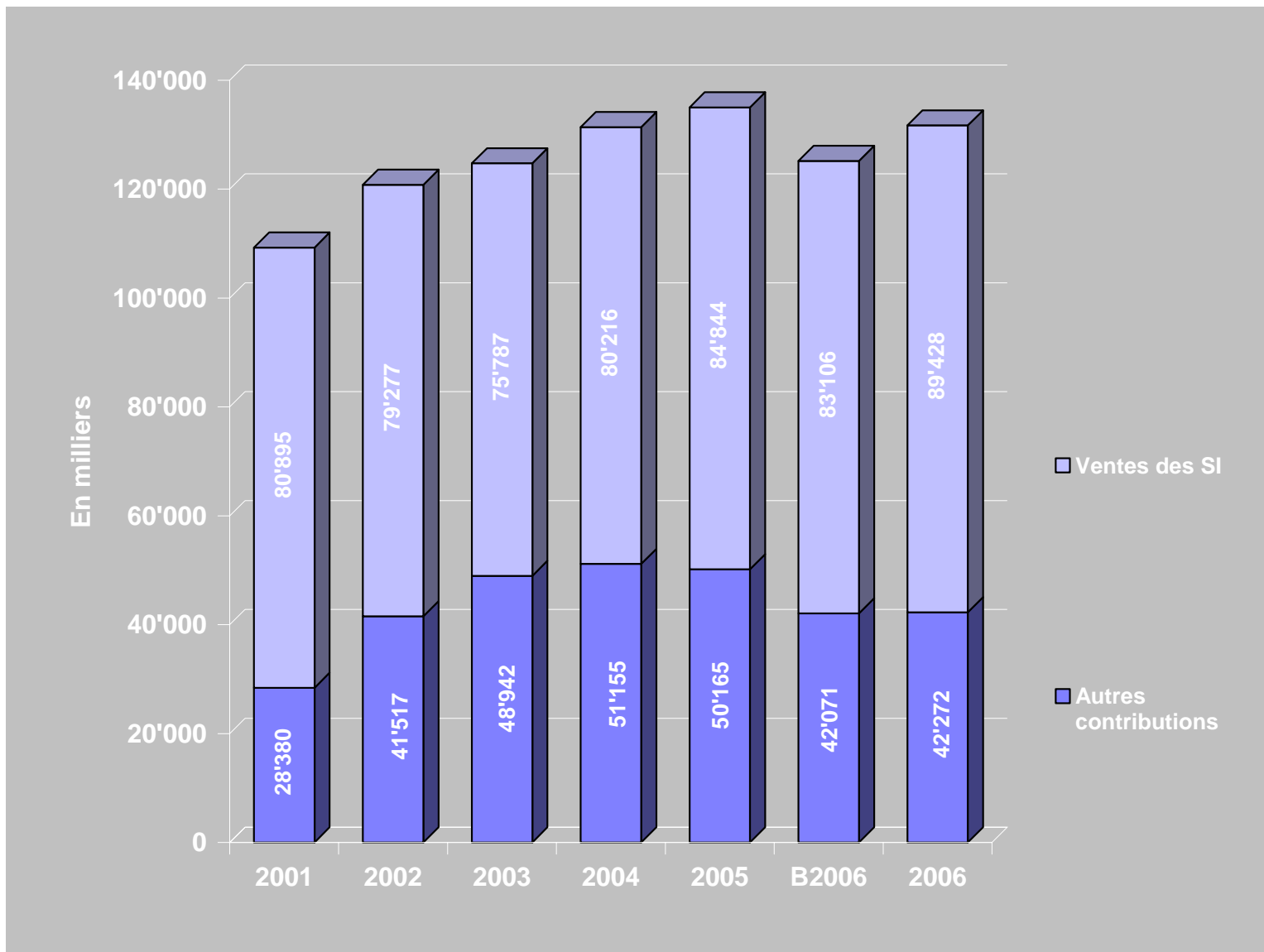
IMPOTS



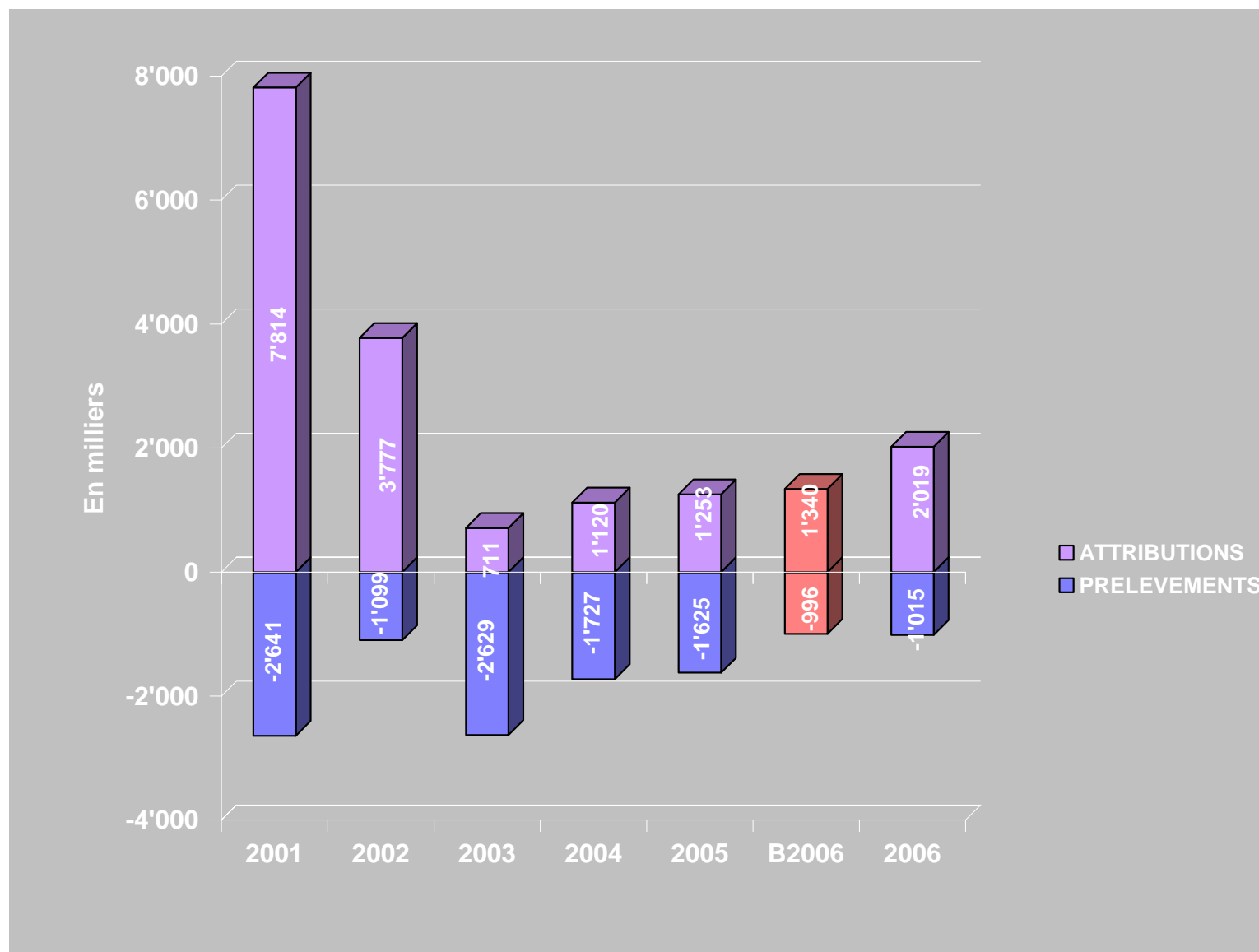
IMPOTS PAR CONTRIBUABLE



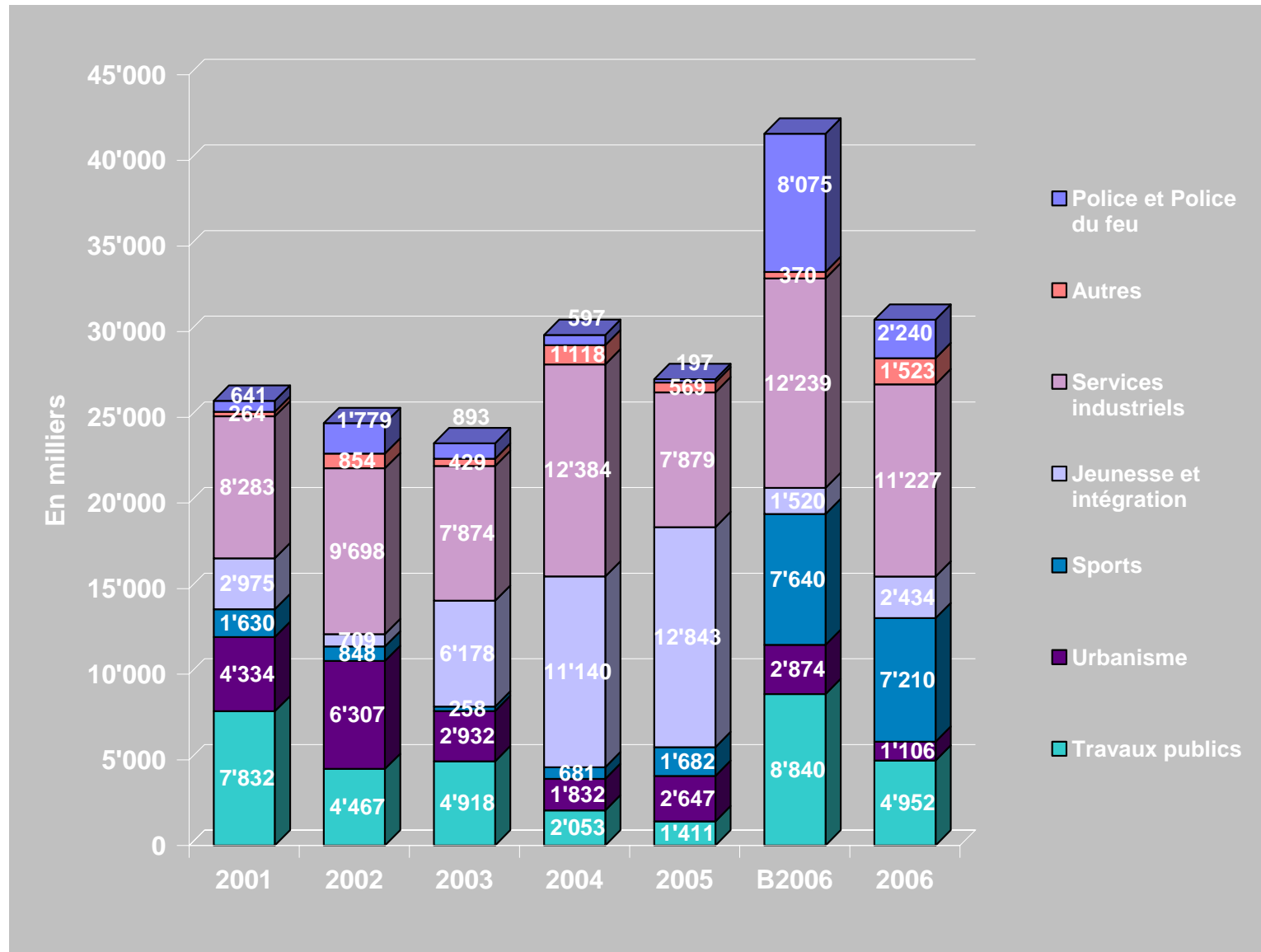
VENTES, PRESTATIONS ET LIVRAISONS



PRELEVEMENTS ET ATTRIBUTIONS AUX RESERVES



INVESTISSEMENTS BRUTS



PLANIFICATION FINANCIERE QUADRIENNALE

